

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 avril 2016**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Siège No 1 Pierre Lavallée | Siège No 4 François Vallières |
| Siège No 2 Julie Gagnon | Siège No 5 Alain-Serge Vigeant |
| | Siège No 6 Martin Bahl |

La conseillère Linda Thomas est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2016-04-072

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 avril 2016

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 1er mars 2016

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Mars 2016
- 5 Adoption régl. 694-16 - Amendement régl. zonage
- 6 Adoption second projet régl. 696-16 - Amendement régl. zonage
- 7 Adoption rapport financier 2015
- 8 Entente partage droits d'imposition carrières/sablières 2015
- 9 Fondation Cégep de Drummond - Bourse des municipalités 2016
- 10 Vente du lot 236-2P canton de Durham
- 11 Renouvellement permis d'exploitant de salles - Régie du cinéma
- 12 Renouvellement adhésion Cogesaf 2016-2017
- 13 Course cycliste - Autorisation de passage
- 14 Campagne annuelle de la santé mentale 2016-2017

Sécurité incendie

- 15 Achat Avril 2016
- 16 Dépôt du compte rendu - Assemblée citoyenne 7 mars

Voirie

- 17 Adjudication contrat - abat-poussière 2016
- 18 Adjudication contrat - matériel de rechargement 2016
- 19 Adjudication contrat pavage - O'Brien 2016
- 20 Adjudication contrat pavage - Allard 2016
- 21 Approbation cahier charges - Rapiéçage 2016
- 22 Balayage de rues 2016
- 23 FQM - Formation technique entretien, réfection et construction routes
- 24 MTQ - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 25 Embauche - surveillant carrières/sablières 2016
- 26 Embauche entretien espaces verts - saison 2016

Hygiène du milieu

- 27 Achat alun 2016

Urbanisme et zonage

- 28 MRC - Règlement relatif à une entente en matière d'urbanisme
- 29 Recommandation CCU - Candidature
- 30 Zone H12 - Demande de modification au schéma d'aménagement

Loisirs et culture

- 31 Parc - Soumissions balançoires
- 32 Parc- Soumissions excavation
- 33 Parc - Soumissions recouvrement sol
- 34 Parc - Soumissions abri solaire
- 35 Parc - Soumission accès internet
- 36 Embauche animateurs camp de jour 2016
- 37 Défi santé 2016

Général

Varia :

- 38 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mars 2016
- 39 **Période à l'assistance**
- 40 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-073

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2016

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1er mars 2016, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2016-04-074

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MARS 2016

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-075

5. ADOPTION RÉGL. 694-16 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite confirmer la vocation résidentielle de l'ancien presbytère, en agrandissant la zone H6 aux dépens de la zone P2 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'augmenter la hauteur des remises permises sur l'ensemble du territoire, tel que prescrit par l'article 5.4.4 du règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 février 2016, par le conseiller Martin Bahl ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 2 février 2016 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 15 février 2016 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 1^{er} mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 694-16 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le plan de zonage de l'annexe « A » du règlement de zonage no 654-12, daté de septembre 2012 et intégré par l'article 1.1.9, est modifié comme suit :

a) La zone H6 est agrandie aux dépens de la zone P2. Le tout tel que montré sur le plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: L'article 5.4.4 de ce règlement de zonage, concernant les remises, est modifié comme suit :

a) Le paragraphe g) du 1^{er} alinéa, concernant la hauteur maximale d'une remise, est modifié en remplaçant la norme « trois mètres (3 m) » par la norme « quatre mètres cinquante (4,50 m) »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-076

6. ADOPTION SECOND PROJET DE RÉGL. 696-16 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite règlementer l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage ;

ATTENDU le *Règlement sur les appareils de chauffage au bois* entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009 et modifié le 27 août 2014, visant à interdire, au Québec, la fabrication, la vente et la distribution d'appareils de chauffage au bois non conformes aux normes environnementales de l'Association canadienne de normalisation ou de l'United States Environmental Protection Agency;

Attendu que les systèmes extérieurs de chauffage à combustion solide sont visés par le *Règlement sur les appareils de chauffage au bois* ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} mars 2016, par le conseiller Martin Bahl ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2016 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 21 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement d'amendement no. 696-16 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Il est inséré, dans ce règlement de zonage, un article 5.4.23 qui se lit comme suit

- b) Les fournaies extérieures à combustion solide sont interdites en zone blanche ;
- c) Toute fournaie extérieure à combustion solide doit être conforme aux exigences fixées par le Règlement sur les appareils de chauffage au bois du gouvernement du Québec ;
- d) Toute fournaie extérieure à combustion solide doit être localisée à au moins soixante (60) mètres de tout bâtiment servant de résidence ou de chalet, excluant celui du propriétaire du terrain visé ;

- e) Toute fournaise extérieure à combustion solide doit être localisée en cour arrière ou latérale ;
- f) Toute fournaise extérieure à combustion solide doit être située à au moins cinq (5) mètres de toutes lignes de lots ;
- g) Un espace libre de cinq (5) mètres doit être réservé autour de toute fournaise extérieure à combustion solide à l'exception de l'approvisionnement en combustible ;
- h) La cheminée de toute fournaise extérieure à combustion solide doit s'élever à au moins trois mètres cinquante (3,50) au-dessus desdits appareils ;
- i) Il est interdit de brûler les matériaux suivants dans une fournaise extérieure :
 - 1. Les déchets incluant de manière non limitative : la nourriture, les emballages, les carcasses d'animaux, la peinture, le matériel contenant de la peinture, les débris de démolition ou de construction, et autres déchets ;
 - 2. Les huiles usées et les autres produits pétroliers ;
 - 3. L'asphalte et les autres produits contenant de l'asphalte ;
 - 4. Le bois peint ou traité, et de manière non limitative, le contreplaqué, et les autres sous-produits du bois ;
 - 5. Le plastique, les contenants de plastique et de manière non limitative le nylon, le PVC, le polystyrène, la mousse d'uréthane et les autres matières synthétiques ;
 - 6. Le caoutchouc incluant de manière non limitative les pneus et les sous-produits du caoutchouc ;
 - 7. Le papier, le carton et les matières devant être récupérées dans le cadre de la collecte sélective régie par la municipalité ;
- j) La canalisation entre le système de chauffage et le ou les bâtiments doit se faire de façon souterraine ;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-077

7. ADOPTION RAPPORT FINANCIER 2015

ATTENDU QUE le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l / s.r.l. a effectué l'audit du rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU les explications du maire et le résumé à ce sujet ;

ATTENDU QUE les états financiers sont déposés au présent conseil, chaque membre du conseil en ayant reçu copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 préparés par le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l / s.r.l.. Il est aussi résolu que le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l. / s.r.l. inscrive les états financiers sur SESAMM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-078

8. ENTENTE DE PARTAGE DROITS D'IMPOSITION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2015

ATTENDU l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières avec la municipalité d'Ulverton devant être prise chaque année;

ATTENDU QUE le montant 2015 pour le partage des droits d'impositions est de 5 924.73 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2015 et à faire le paiement de 5 924.73 \$.

Il est aussi résolu d'affecter le revenu reporté du montant versé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-04-079

9. FONDATION CÉGEP DE DRUMMOND – BOURSE DES MUNICIPALITÉS 2016

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir encourage la performance scolaire des jeunes de niveau collégial, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville a sollicité la participation de la municipalité à la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2015-2016 ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2015-2016 la municipalité souhaite remettre une bourse de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer une bourse de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2015-2016 qui aura lieu le 7 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-080

10. VENTE DU LOT 236-2P CANTON DE DURHAM

ATTENDU QUE la résolution No : R 2013-07-193 concernant la décision du conseil de céder la virée de la rue Colain, située sur le lot 236-2P du canton de Durham, à M. Ghislain Côté conditionnelle à la signature d'une entente pour l'utilisation du terrain pour une virée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution suite au projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite vendre le lot 236-2P du canton de Durham ayant une superficie de 356.9 m² pour un montant de 1\$ à Monsieur Ghislain Côté afin de lui permettre d'atteindre une superficie suffisante pour construire;

ATTENDU QUE les frais de notaire sont à la charge de Monsieur Côté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité vende le lot 236-2 P du canton de Durham, ayant une superficie de 356.9m² pour un montant de 1\$. Il est aussi résolu que le conseil autorise M. Jean Parenteau, maire et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir tous documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu que les frais de notaire sont à la charge de M. Ghislain Côté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-081

11. RENOUVELLEMENT PERMIS D'EXPLOITANT DE SALLES – RÉGIE DU CINÉMA

ATTENDU que les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salles pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 sont de 60.75\$;

ATTENDU QUE le paiement doit parvenir à la Régie du cinéma avant le 30 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'effectuer le paiement de 60.75 \$ pour les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salle pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-082

12. RENOUVELLEMENT ADHÉSION COGESAF 2016-2017

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour 2016-2017 ;

ATTENDU QU'en faisant l'adhésion au COGESAF, au coût de 50 \$ pour l'année 2016-2017, la municipalité contribue à un effort pour le mieux-être de notre ressource d'eau ;

ATTENDU QUE M. Jean Parenteau, maire, est la personne déléguée au COGESAF ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2016-2017 au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-083

13. COURSE CYCLISTE – AUTORISATION DE PASSAGE

ATTENDU que l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) adresse une demande d'autorisation à la Municipalité pour la tenue d'un évènement cycliste qui aura lieu le 13 août 2016 ;

ATTENDU QUE le circuit de 24.8 km empruntera majoritairement le 4^{ième} Rang, la route McGiveney, le 10^{ième} Rang à Durham-Sud et la route Ployart ;

ATTENDU QUE le départ se fera sur la rue Principale près de la route Ployart ;

ATTENDU QUE puisque l'évènement est sanctionné par la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes (FQSC), des assurances appropriées sont en place pour les coureurs, les organisateurs et la municipalité en cas d'incident ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la tenue d'un évènement cycliste qui aura lieu le 13 août 2016 organisé par l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) et ce, conditionnelle à l'autorisation du Ministère des Transports, de la Sûreté du Québec et de la Municipalité de Durham-Sud. Il est aussi résolu que les organisateurs soient responsables d'aviser par écrit les citoyens situés sur le parcours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-084

14. CAMPAGNE ANNUELLE DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête » ;

ATTENDU QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca » ;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;

· En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que le conseil proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la mentale 2016-2017 dans la Municipalité de L'Avenir et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7astuces pour être bien dans sa tête ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2016-04-085

15. ACHATS AVRIL 2016

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour avril 2016

| | Coût unit. | Qté | Total | |
|---------------------------------------|--|-------------|--------------------|-------------|
| <u>Matériel d'intervention</u> | | | | |
| 02 220 00 725 | Réparation du bélier hydraulique de désincarcération | 750.00 \$ | 1 | 750.00 \$ |
| <u>Camions</u> | | | | |
| 02 220 00 524 | Remplacement de 4 ball valves sur l'autopompe et la citerne (premier | 2 200.00 \$ | 1 | 2 200.00 \$ |
| 02 220 00 525 | lot de réparations pour la remise en ordre et estimé des travaux restants) | | | |
| <u>Caserne</u> | | | | |
| 02 220 00 522 | Poncer et cirer le plancher du 2e étage de la caserne | 300.00 \$ | 1 | 300.00 \$ |
| Total de la demande | | | 3 250.00 \$ | |

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 3 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. DÉPÔT DU COMPTE RENDU – ASSEMBLÉE CITOYENNE 7 MARS

Madame Suzie Lemire, directrice générale, dépose au présent conseil le compte rendu de l'assemblée citoyenne du 7 mars dernier concernant l'incendie du Marché Principal.

VOIRIE

R 2016-04-086

17. ADJUDICATION CONTRAT – ABAT-POUSSIÈRE 2016

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat d'abat poussière ;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités soit Calclo Inc., Somavrac C.C, Les Entreprises Bourget. Inc. et Multi Routes Inc. dont les résultats sont les suivants :

Calclo Inc. (conforme)

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Type de produit : | Chlorure de calcium 35% |
| Format: | Vrac liquide |
| Quantité totale soumissionnée : | 129 500 litres |
| Taux / litre : | 0.308 \$ |
| Sous-total : | 39 886.00 \$ |
| TPS : | 1 994.30 \$ |
| TVQ : | 3 978.63 \$ |
| Total : | 45 858.93 \$ |

Somavrac C.C. Inc. (conforme)

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Type de produit : | Chlorure de calcium 35% |
| Format : | Vrac liquide |
| Quantité totale soumissionnée : | 129 500 litres |
| Taux / litre : | 0.3110 \$ |
| Sous-total : | 40 274.50 \$ |
| TPS : | 2 013.73 \$ |
| TVQ : | 4 017.38 \$ |
| Total : | 46 305.61 \$ |

Les Entreprises Bourget Inc. (conforme)

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Type de produit : | Chlorure de calcium 35% |
| Format : | Vrac liquide |
| Quantité totale soumissionnée : | 129 500 litres |
| Taux / litre : | 0.308\$ |
| Sous-total : | 39 886.00 \$ |
| TPS : | 1 994.30 \$ |
| TVQ : | 3 978.63 \$ |
| Total : | 45 858.93 \$ |

Multi Routes Inc. (conforme)

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Type de produit : | Chlorure de calcium 35% |
| Format : | Vrac liquide |
| Quantité totale soumissionnée : | 129 500 litres |
| Taux / litre : | 0.349 |
| Sous-total : | 45 195.50 \$ |
| TPS : | 2 259.78 \$ |
| TVQ : | 4 508.26 \$ |
| Total : | 51 963.54 \$ |

ATTENDU les soumissions de Calclo Inc. et de Les Entreprises Bourget Inc. toutes deux plus bas soumissionnaires au montant de 45 858.93 \$;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu et que Les Entreprises Bourget Inc. sont les gagnants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'octroyer le contrat d'abat poussière 2016 à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. pour du chlorure de calcium à 35% au montant de 0.308 \$ le litre aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *abat poussière 2016*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-087

18. ADJUDICATION CONTRAT – MATÉRIEL DE RECHARGEMENT 2016

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat de matériel de rechargement ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités soit Excavation Jean-Noël Francoeur Inc., Carrières PCM Inc. et Construction DJL Inc. dont les résultats sont les suivants :

| | Excavation Jean-Noël Francoeur inc. | Carrières PCM Inc. | Construction DJL Inc. |
|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Mg20-B tonne métrique | Pas soumissionné | 11.15 \$ | 10.25 \$ |
| X 4 000 tonnes | | 44 600.00 \$ | 41 000.00 \$ |
| TPS | | 2 230.00 \$ | 2 050.00 \$ |
| TVQ | | 4 448.85 \$ | 4 089.75 \$ |
| Total | | 51 278.85 \$ | 47 139.75 \$ |

ATTENDU QUE pour le coût du rechargement, la Municipalité doit tenir compte du nombre de kilomètres entre le fournisseur et le site visé et que le prix utilisé pour le coût du kilomètre est celui de l'association de camionnage en vrac du Québec ;

ATTENDU QUE suite au calcul du nombre de kilomètres, Carrières PCM Inc. est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'octroyer le contrat de matériel de rechargement 2016 à Carrières PCM Inc. pour de la pierre concassée 0 ¾ Mg20-B à 11.15 \$ la tonne métrique aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-088

19. ADJUDICATION CONTRAT PAVAGE – O'BRIEN 2016

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEO pour des travaux de pavage d'environ 1 850 m sur la route O'Brien ;

ATTENDU QUE trois entreprises ont soumissionné soit Pavage Drummond Inc., Sintra Inc. et Eurovia Québec construction Inc. dont les résultats sont les suivants (incluant TPS et TVQ):

| Travaux routiers O'Brien 2016 | Pavage Drummond inc. | Sintra Inc. | Eurovia Québec construction Inc. |
|----------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------------------|
| 1 850 mètres | 219 164.20 \$ | 209 892.61 \$ | 213 323.86 \$ |

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'octroyer le contrat de travaux routiers de la route O'Brien 2016 à Sintra Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges. Il est aussi résolu que les travaux soient majoritairement financés par la subvention du TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-089

20. ADJUDICATION CONTRAT PAVAGE – ALLARD 2016

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEO pour des travaux de pavage d'environ 1 050 m sur le chemin Allard ;

ATTENDU QUE trois entreprises ont soumissionné soit Pavage Drummond Inc., Sintra Inc. et Eurovia Québec construction Inc. dont les résultats sont les suivants :

| Travaux routiers Allard 2016 | Pavage Drummond inc. | Sintra Inc. | Eurovia Québec construction Inc. |
|---------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------------------|
| 1 050 mètres | 105 279.00 \$ | 104 378.25 \$ | 106 649.22 \$ |

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'octroyer le contrat de travaux routiers chemin Allard 2016 à Sintra Inc. aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges. Il est aussi résolu d'utiliser les fonds réservés des carrières/sablières pour le pavage du chemin Allard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-090

21. APPROBATION CAHIER CHARGES – RAPIÉÇAGE 2016

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage mécanisé sont prévus sur la route Boisvert, rue Octavie C.-Lemire, au garage municipal ainsi que sur le 5^{ième} Rang ;

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Rapiéçage mécanisé 2016*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la demande de soumission pour environ 200 tonnes métriques d'asphalte chaud pour le rapiéçage mécanisé 2016 se fera sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Rapiéçage mécanisé 2016*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanisé aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-091

22. BALAYAGE DE RUES 2016

ATTENDU QUE les travaux de balayage des rues seront bientôt à effectuer ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de soumissions, Les Entreprises Clément Forcier a été retenu comme plus bas soumissionnaire au taux horaire de 165 \$ pour un montant total d'environ 1 155 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le balayage du stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire effectuer les travaux de balayage de rues par Les Entreprises Clément Forcier au taux horaire de 165 \$. Il est aussi résolu d'effectuer le balayage dans le stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-092

23. FQM – FORMATION TECHNIQUE ENTRETIEN, RÉFECTION ET CONSTRUCTION ROUTES

ATTENDU l'offre de formation de Bitume Québec, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités, sur les techniques et produits classiques ou alternatifs d'entretien, de réfection et de construction de routes municipales ;

ATTENDU QUE cette formation est offerte gratuitement le 13 avril prochain à Longueuil ;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Vanier et Monsieur Jean-Guy Pepin de la voirie se sont dits intéressés par cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser Mme Vanier et M. Pepin à s'inscrire et à suivre la formation de Bitume Québec le 13 avril prochain à Longueuil. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-093

24. MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-094

25. EMBAUCHE – SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES 2016

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher une personne à raison de 10 heures par semaine afin de faire la surveillance des carrières/sablières ;

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, a déjà fait la surveillance par le passé et est intéressé par le poste pour 2016 ;

ATTENDU QUE Monsieur Mailloux connaît bien le territoire et les carrières, il est proposé de lui offrir le même taux horaire que l'an dernier qui est de 15 \$ et le remboursement du kilométrage selon la politique en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que Monsieur Gilles Mailloux soit surveillant de carrières/sablières pour 2016 au taux horaire de 15 \$ plus remboursement du kilométrage selon la politique et ce, du 2 mai au 22 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-095

26. EMBAUCHE ENTRETIEN ESPACES VERTS – SAISON 2016

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'embauche de personnes responsables de l'entretien des espaces verts pour la saison d'été 2016 ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Claude Lefebvre et Monsieur Adrien Labelle ont manifesté leurs intérêts pour les postes qu'ils occupaient en 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'embaucher Monsieur Jean-Claude Lefebvre afin de faire l'entretien de la pelouse du 15 mai 2016 au 8 octobre 2016 pour environ 8 heures par semaines au taux horaire de 12,50 \$ et de faire l'embauche de Monsieur Adrien Labelle pour l'entretien des terrains et de la piste cyclable et plus précisément le coupe bordure au taux horaire de 12 \$ pour environ 16 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2016-04-096

27. ACHAT ALUN 2016

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'achat d'alun pour 2016 ;

ATTENDU la soumission de Produits Chimiques CCC pour l'alun au coût de 71 \$ du 100kg ;

ATTENDU QU'au cours de l'année, la Municipalité fait l'achat d'environ 3 totes d'alun qui représente un montant de 2 609.25 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'alun pour 2016 pour un montant de 2 609.25 \$ représentant 3 totes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2016-04-097

28. MRC – RÈGLEMENT RELATIF À UNE ENTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME

ATTENDU QUE la MRC de Drummond nous informe que la municipalité est toujours liée par une entente en matière d'urbanisme avec la MRC et ce, depuis 1994 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aviser la MRC que la municipalité n'a plus d'intérêt à poursuivre une entente en matière d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de L'Avenir n'a plus d'intérêt à poursuivre une entente en matière d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-098

29. RECOMMANDATION CCU- CANDIDATURE

ATTENDU QUE le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) est présentement en période de recrutement ;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur André Laneville a été reçue par écrit au bureau municipal ;

ATTENDU QUE le CCU recommande la candidature de Monsieur Laneville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la candidature de Monsieur André Laneville à titre de membre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-04-099

30. ZONE H12 – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

ATTENDU QUE la zone H-12 est située à l'intérieur de la zone blanche de la Municipalité, en bordure de la rivière Saint-François ;

ATTENDU QUE dans le schéma d'aménagement en vigueur à la MRC de Drummond, la zone H12 est située dans l'affectation récréative ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la MRC de Drummond de modifier le schéma afin de retirer cette zone récréative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de demander à la MRC de Drummond de modifier le schéma d'aménagement afin de retirer la zone H-12 de l'affectation récréative et de l'intégrer à l'affectation agro-forestière qui est contiguë.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

LOISIRS ET CULTURE

R 2016-04-100

31. PARC – SOUMISSION BALANÇOIRES

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parc sur le terrain des loisirs sur la route Boisvert subventionné en partie par le fonds de ruralité de la MRC de Drummond ;

ATTENDU les soumissions demandées afin de faire l'achat de balançoires ;

ATTENDU QU'après étude, la soumission # GL20160239 de TechSport au montant de 4 325.24 \$ plus taxes a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la soumission # GL20160239 de la compagnie TechSport pour une balançoire 8' avec trois portiques, 2 sièges sangles, 2 sièges bébé et un siège parent/enfant au montant de 4 325.24 \$ plus taxes le tout livré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-101

32. PARC – SOUMISSION EXCAVATION

ATTENDU que des travaux d'excavation seront à effectuer dans le cadre du projet du parc ;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Tourville Inc. se propose pour faire les travaux d'excavation, et ce, au taux réduit de moitié soit de 50 \$ / heure afin d'encourager les projets pour les jeunes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire effectuer les travaux d'excavation par la compagnie Excavation Tourville Inc. au taux réduit de 50 \$/heure. Il est aussi résolu de faire l'achat d'une membrane au coût de 525 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

33. PARC – SOUMISSIONS RECOUVREMENT SOL

Ce point est reporté à la prochaine séance.

R 2016-04-102

34. PARC – SOUMISSIONS ABRI SOLAIRE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'installation d'un abri solaire dans le parc ;

ATTENDU les soumissions reçues ;

ATTENDU QU'après étude des soumissions, il est plus avantageux de faire construire un abri en bois ;

ATTENDU la soumission de l'Entrepreneur Général Johnny C. Théberge au montant de 3 943.36 \$ plus taxes pour un abri de 16'x16' comprenant la gestion du projet, les pieux de fondation, la quincaillerie, la tôle à toiture et la main d'œuvre ;

ATTENDU QUE l'achat de bois est évalué à environ 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire construire un abri solaire tel que soumissionné par l'Entrepreneur Général Johnny C. Théberge au montant de 3 943.36 \$ plus taxes et de faire l'achat du bois pour un montant d'environ 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-103

35. PARC – SOUMISSION ACCÈS INTERNET

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre à la disposition des citoyens un accès internet sans fil au parc des loisirs ;

ATTENDU la soumission reçue de Centre du Québec sans fil afin de mettre en place 2 points d'accès distincts c'est-à-dire à l'intérieur, dans le centre des loisirs, et à l'extérieur, dans le parc des loisirs, au montant de 1 716.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire la mise en place de 2 points d'accès internet sans fil (intérieur et extérieur) aux loisirs et ce, par Centre du Québec sans fil pour un montant de 1 716 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-04-104

36. EMBAUCHE ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR

La conseillère Julie Gagnon se retire de la table du conseil.

ATTENDU l'appel de candidature afin de faire l'embauche d'animateurs de camp de jour ;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, Madame Carol Ann Lafond, coordonnatrice en loisir, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, recommandent l'embauche de Monsieur Mathieu Dufort et Madame Guylaine Ménard au taux horaire de 11 \$;

ATTENDU QUE les animateurs sont embauchés pour la période du camp de jour qui se tiendra du 27 juin au 19 août ;

ATTENDU QU'une journée de planification payée sera requise avant la tenue du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de Monsieur Mathieu Dufort et de Madame Guylaine Ménard au poste d'animateurs de camp de jour incluant le service de garde pour une période de huit semaines du 27 juin au 19 août au taux horaire de 11 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Julie Gagnon revient à la table du conseil.

R 2016-04-105

37. DÉFI SANTÉ 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est inscrite au Défi santé qui se tient du 31 mars au 11 mai 2016 ;

ATTENDU QUE l'objectif du Défi Santé est de promouvoir des saines habitudes de vie pour favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, particulièrement auprès des jeunes et des familles ;

ATTENDU QUE la Municipalité et le Comité des loisirs feront la promotion d'activités qui seront diffusées sur le site web ainsi que sur le facebook de la Municipalité et du Comité des loisirs dans le cadre du Défi Santé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil invite la population à participer aux activités qui seront offertes dans le cadre du Défi Santé et diffusées sur le site web ainsi que sur le facebook de la Municipalité et du Comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

38. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2016 est remis à tous les conseillers.

39. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2016-04-106

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 46 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 2 mai 2016.

| Fournisseur | Description | Montant |
|------------------------------------|---|-------------|
| Environex | Analyse eau potable | 52,48 \$ |
| Remorquage Québec Centre inc | Remorquage - Mack blanc | 670,53 \$ |
| Service de sécurité ADT Canada inc | Frais de surveillance du 01/04/16 au 30/06/16 | 200,02 \$ |
| Strongco | Seal - Niveleuse | 257,94 \$ |
| Strongco | Wear sleeve - Niveleuse (sera crédité) | 245,41 \$ |
| Strongco | Univis - Niveleuse | 9,95 \$ |
| Strongco | Note de crédit sur Wear sleeve - Niveleuse | (245,41) \$ |
| Communication Plus | R2016-02-037 Chargeur, batterie | 1 965,99 \$ |
| Cole Parmer Canada inc | Solution PH Buff clean et ecotest PH | 264,28 \$ |
| Vanier Isabelle | Déplacement I. Vanier | 36,54 \$ |
| Bell Canada | 394-3032 du 16/03/16 au 15/04/16 | 142,70 \$ |
| Bell Canada | 394-2741 du 16/03/16 au 15/04/16 | 103,14 \$ |
| Bell Canada | 394-2422 du 16/03/16 au 15/04/16 | 563,93 \$ |
| Bergeron Jean-Piere | Réparation camion pompe | 245,00 \$ |
| Centre du Camion Beaudoin inc | Radio, antenne - Mack rouge | 143,14 \$ |
| Centre du Camion Beaudoin inc | Reniflard - Niveleuse | 72,02 \$ |
| Centre du Camion Beaudoin inc | Antenne - Mack rouge | 78,64 \$ |
| Chambre de commerce de Drummond | Livraison Dicom - Service incendie | 14,22 \$ |
| Chambre de commerce de Drummond | Frais Dicom - Strongco (voirie) | 33,66 \$ |
| WSP Canada inc | R2015-10-268 Descente 1er Rang | 1 945,38 \$ |

| | | |
|----------------------------------|--|-------------|
| Imprimerie MS | Impression JET - Mars 2016 | 934,18 \$ |
| Coté Alexandre | R2015-11-300 Changement de chauffe-eau | 504,23 \$ |
| Coté Alexandre | R2016-01-016 Réaménagement local | 264,48 \$ |
| Deak Daniel | Remboursement achat feutre tableau | 13,75 \$ |
| Enseignes L'Avenir | Affiche cabane à sucre | 201,20 \$ |
| Fournitures ind. MEGA Ltée | Écrous et boulons - Mack blanc et rouge | 60,77 \$ |
| Groupe Maska Inc. | Blister pack - Tracteur | 4,00 \$ |
| Groupe Maska Inc. | Single bulb - Mack rouge | 5,44 \$ |
| Hamel Propane inc | Chauffage propane - Garage municipal | 1 551,01 \$ |
| Hamel Propane inc | Chauffage propane - Salle des Loisirs | 185,76 \$ |
| Hamel Propane inc | Chauffage propane - Salle des Loisirs | 158,98 \$ |
| Hamel Propane inc | Chauffage propane - Garage municipal | 1 052,23 \$ |
| Hamel Propane inc | Chauffage propane - Salle des Loisirs | 223,38 \$ |
| Hydro Québec | Station de pompage gloriette du 19/01/16 au 11/03/16 | 75,14 \$ |
| Hydro Québec | Étang du 19/01/16 au 11/03/16 | 213,66 \$ |
| Coté Luc | Remboursement achats | 152,23 \$ |
| Machinerie C & H inc | Filtre a huile moteur et hydraulique - Tracteur | 282,50 \$ |
| Mécanique Giguère & Fils inc | Changer seal de roue, ajuster bearing - Niveleuse | 1 908,76 \$ |
| Megaburo | Lecture de compteur (153361 à 157154) | 54,07 \$ |
| Megaburo | Papier 8,5 x 11 et 8,5 x 14, surligneurs, stylos | 177,75 \$ |
| Megaburo | Papier collant | 1,59 \$ |
| MRC Drummond | Carton pour permis (50) | 36,00 \$ |
| Municipalité de Wickham | Entraide incendie LAVI20160221-002 | 1 542,37 \$ |
| Municipalité Durham-Sud | Entraide incendie LAVI20160224-002 | 3 570,51 \$ |
| Oxy-Centre inc | Oxygène | 125,41 \$ |
| Petite Caisse | Petite caisse - Conseil d'avril 2016 | 291,35 \$ |
| René Giguère inc | LAVI20160224-002 Déblaiement des restes du feu | 695,60 \$ |
| SCU - Marc-Antoine Coté | R2015-11-306 Consultation en urbanisme | 482,90 \$ |
| Sécurité Maska inc | Entraide incendie LAVI20160224-002 | 139,70 \$ |
| 3635112 Canada inc | R2015-11-300 pièces pour machinerie | 1 138,57 \$ |
| Service de Cric Drummond | Clé 1 - 1/8 | 35,78 \$ |
| La Coop Fédérée | Diesel garage | 2 710,91 \$ |
| La Coop Fédérée | Diesel garage | 2 319,41 \$ |
| Le Réseau Mobilité Plus | Fréquence numérique - Mars 2016 | 151,82 \$ |
| Médias Transcontinental S.E.N.C. | Publication - Appel d'offres Pavage route O'Brien | 223,06 \$ |
| Médias Transcontinental S.E.N.C. | Publication - Appel d'offres Pavage chemin Allard | 223,06 \$ |
| Médias Transcontinental S.E.N.C. | Publication premier projet règlement 696-16 | 173,85 \$ |
| Usinage M.C. inc | Modification bassin pour piscine - Camion citerne | 4 343,76 \$ |
| Usinage M.C. inc | Réparation pièce - Niveleuse (datée 22/09/15) | 77,03 \$ |
| La Recharge | Cartouche laser - Imprimante couleur | 728,17 \$ |
| Condor Chimiques Chemicals inc | Asphalte froide | 201,21 \$ |
| Précourt Olivier | R2015-04-115 Contrat TEU - Février 2016 | 554,68 \$ |
| Précourt Olivier | R2015-04-115 Contrat TEU - Mars 2016 | 386,00 \$ |
| Ville de Drummondville | Entraide incendie LAVI20160224-002 | 2 703,39 \$ |
| Lemire Suzie | Frais de déplacement | 148,68 \$ |
| Lemire Suzie | Remboursement inscription registre des véhicules | 133,00 \$ |
| Pinault Line | Poster JET et timbres pour grosses enveloppes | 153,57 \$ |
| Pinault Line | Déplacement caisse - Mars 2016 | 84,00 \$ |
| Lingco Sigma inc | Wedge HD et bolt - Niveleuse | 203,78 \$ |
| Lingco Sigma inc | Crédit sur réduit 5/8 | (147,63) \$ |
| CQSF | Remplacement du routeur | 50,00 \$ |
| CQSF | Réparation routeur | 93,00 \$ |

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Équipement de bureau Réal Verville | Entretien annuel horodateur | 51,74 \$ |
| SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER | | 38 449,35 \$ |

| Fournisseur | Description | Montant |
|--------------------------------------|---|---------------------|
| Bell Mobilite | 313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Mars 2016 | 150,75 \$ |
| Bell Canada | 394-2422 du 16/02/16 au 15/03/16 | 585,82 \$ |
| Bell Canada | 394-3032 du 16/02/16 au 15/03/16 | 139,30 \$ |
| Bell Canada | 394-2741 du 16/02/16 au 15/03/16 | 102,55 \$ |
| Bibliothèque Municipale | R2016-01-005 Contribution financière | 2 667,00 \$ |
| Construction Lavallée | R2015-05-154 10% de retenue | 11 392,87 \$ |
| La fondation de la famille terrienne | R2016-03-069 Achat de 2 billets soirée | 130,00 \$ |
| ASDR Environnement Inc | R2016-03-065 Soutirage et déshydratation boue étang | 12 964,96 \$ |
| Hydro Québec | Lumières de rues du 01/02/16 au 29/02/16 | 459,47 \$ |
| Hydro Québec | Garage municipal du 14/01/16 au 14/03/16 | 1 478,04 \$ |
| Hydro Québec | Salle des Loisirs du 14/01/16 au 14/03/16 | 463,75 \$ |
| Hydro Québec | Bureau du 13/01/16 au 10/03/16 | 1 860,21 \$ |
| Hydro Québec | Gloriette du 13/01/16 au 10/03/16 | 39,62 \$ |
| MRC Drummond | R2016-01-005 Quote part 2016 | 4 994,98 \$ |
| Beaulac René | R2016-03-064 Déneigement | 800,00 \$ |
| R.G.M.R. Bas St-François | R2016-01-005 Quote part 2016 | 7 672,03 \$ |
| AERZEN Canada | R2016-03-066 Surpresseur à arbre nu | 7 208,67 \$ |
| Industrie Canada - Ottawa | Renouvellement autorisation radiocommunication | 475,00 \$ |
| SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES | | 53 434,27 \$ |

| SALAIRE MARS 2016 | |
|---|----------------------|
| Salaires nets mars 2016 | 27 754,64 \$ |
| Remises provinciales mars 2016 | 7 130,66 \$ |
| Remises fédérales mars 2016 | 3 072,47 \$ |
| SOUS-TOTAL SALAIRES MARS 2016 | 37 957,77 \$ |
| SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2016 | 38 449,35 \$ |
| SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MARS 2016 | 53 434,27 \$ |
| TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2016 | 129 841,39 \$ |